

Délibération n°B-2026-15
Vente de véhicule (Echelle pivotante semi-automatique)

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 4 Date de convocation : le 27 mai 2026
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :	4
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Edwige EME	X	
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	
	VACANT	
M. Jean-Claude GAY	X	

Étaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU , directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le colonel Djamel FERRAND , directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL , chef d'État-Major des services d'incendie et de secours
Mme Sylvie JUIN , cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à quatorze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-major.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2025-07 du 24 février 2025 relative aux attributions déléguées au bureau par le conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de ses équipements techniques, le SDIS a procédé à la réforme d'une échelle pivotante semi-automatique (EPS).

Conformément à la convention signée le 5 décembre 2023 avec la société AGORASTORE, spécialisée dans la vente aux enchères en ligne pour les collectivités, il est proposé que ce bien, soit mis en vente sur cette plateforme.

Le prix de départ (mise à prix) et le prix de retrait (seuil minimal de vente, fixé à 50 % de la mise à prix) a été établi par le groupement des Services Techniques sur la base de la valeur estimée de revente de ce bien.

En conséquence, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la présidente du conseil d'administration du SDIS à procéder à la vente aux enchères en ligne de ce véhicule, dont les caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous, et d'approuver les montants de mise à prix et de mise de retrait, proposés par le groupement des Services Techniques pour ce bien :

DESIGNATION	OBSERVATIONS	A REFORMER	DON	BENEFICIAIRE DON	A VENDRE	MISE A PRIX	Mise de retrait (50% de la mise à prix)
EPS Renault M210 <u>Date de mise en circulation :</u> 27/10/95 <u>n° immatriculation :</u> BY-994-KG 9 639 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique	x			x	5 000,00 €	2 500,00 €

Décision

Les membres du bureau, **à l'unanimité**, autorisent la présidente du conseil d'administration du SDIS à procéder à la vente aux enchères en ligne de ce véhicule, dont les caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous, et d'approuver les montants de mise à prix et de mise de retrait, proposés par le groupement des Services Techniques pour ce bien :

DESIGNATION	OBSERVATIONS	A REFORMER	DON	BENEFICIAIRE DON	A VENDRE	MISE A PRIX	Mise de retrait (50% de la mise à prix)
EPS Renault M210 <u>Date de mise en circulation :</u> 27/10/95 <u>n° immatriculation :</u> BY-994-KG 9 639 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique	x			x	5 000,00 €	2 500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20260615-B-2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026

Publication : 16/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La présidente du conseil d'administration

Edwige EME